



8 février 2008

## Report de l'élection des représentants provinciaux

Comme vous le savez sans doute, nous sommes en période de négociation et par conséquent, le Comité d'élection provinciale doit reporter le processus d'élection des représentants provinciaux.

En effet, selon l'article 14 des Statuts, le processus d'élection débute le 1<sup>er</sup> vendredi de février, et ce, tous les trois ans. Comme la dernière élection a eu lieu au printemps 2005, une élection devrait normalement être tenue en 2008.

Néanmoins, également selon les Statuts, si la négociation pour le renouvellement de la convention collective est en cours au moment où le processus d'élection doit être enclenché, ce dernier sera reporté.

Le Comité d'élection provinciale se tiendra informé de l'état de la négociation et déclenchera le processus d'élection des représentants provinciaux dès que la situation, selon les Statuts, le permettra.

### Négociation anticipée

Hydro-Québec a proposé «à tous les syndicats d'Hydro-Québec d'amorcer immédiatement un processus de renouvellement anticipé des conventions collectives en limitant les



*enjeux reliés aux salaires, primes, indemnités, au régime d'intéressement et au Régime de retraite d'Hydro-Québec (R.R.H.Q.)».*

Les membres du SSPHQ ont voté très majoritairement pour accorder au comité de négociation un mandat pour entamer ce processus de renouvellement de la convention collective de façon anticipée.

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez nous les faire parvenir via courriel à [election@ssphq.org](mailto:election@ssphq.org).

*Le comité d'élection provinciale,*

*Réjean Carrier  
Michel Dion  
Louise Houde*